

---

Dossier

---



## Les inégalités entre générations depuis le *baby-boom*

Marie-Émilie Clerc, Olivier Monso et Erwan Pouliquen\*

Les cohortes nées jusqu'à la fin des années 1940 bénéficiaient d'un net progrès générationnel : d'une génération à la suivante, les conditions d'emploi étaient plus favorables à l'entrée sur le marché du travail, le niveau de vie augmentait régulièrement, l'accès était plus fréquent à l'éducation et à la propriété d'un logement. Ce progrès s'est fortement ralenti, voire interrompu à plusieurs égards, pour les générations des années 1950 et 1960. Ces dernières, assez tôt dans leurs parcours de vie, ont été confrontées à la crise économique, plus particulièrement aux deux chocs pétroliers et aux périodes de conjoncture difficile du début des années 1980 et du milieu des années 1990.

Les générations les plus récentes vivent une situation contrastée. Plusieurs années de bonne conjoncture au tournant des années 2000 ont contribué à leur redonner un niveau de vie plus élevé que les générations précédentes au même âge. Elles ont ensuite bénéficié de taux d'intérêt faibles qui leur ont à nouveau facilité l'accès à la propriété, malgré la hausse des prix de l'immobilier. Toutefois, cette amélioration semble très dépendante du contexte macroéconomique, qui peut facilement se retourner, comme lors de la crise économique initiée en 2008.

Les inégalités entre générations s'accompagnent d'inégalités intra-générationnelles. L'accès à l'emploi est ainsi étroitement lié au niveau de diplôme. Ce dernier met davantage à l'abri du chômage et garantit plus souvent un emploi stable, mais de plus en plus au prix d'un déclassement en matière de salaire et de statut d'emploi. Les non-diplômés, de leur côté, apparaissent plus dépendants de la conjoncture, non seulement à la sortie des études mais aussi durant le début de leur carrière.

Enfin, la fragilité de ce progrès générationnel, ainsi que l'importance accrue des transferts intergénérationnels de patrimoine, laissent envisager une augmentation des inégalités selon la catégorie et/ou l'origine sociale. Ainsi, depuis le début des années 2000, on observe un retour des jeunes générations vers la propriété, mais l'écart de taux de propriété a tendance à augmenter entre les catégories socioprofessionnelles.

La crise économique de 2008-2009 donne une acuité nouvelle à la thématique de l'équité intergénérationnelle. La dégradation du marché du travail a rendu en effet plus difficile l'accès au premier emploi tandis que le resserrement du crédit a touché *a priori* davantage les nouvelles générations, qui n'ont pas encore de patrimoine, que les plus âgées, qui en disposent. Si elles ont une certaine rémanence, ces difficultés peuvent constituer un handicap dans l'accès à l'emploi stable et au logement. Elles peuvent fragiliser tout particulièrement ceux ayant une qualification et/ou une position sociale peu élevée.

---

\* Marie-Émilie Clerc, Olivier Monso et Erwan Pouliquen, division Croissance et Politiques Macroéconomiques, Insee. Les auteurs tiennent à remercier, pour leurs conseils et/ou les données qu'ils leur ont transmises ; au Centre Maurice Halbwachs, Alexandre Kych ; au Crest, Fanny Bujega et Louis-André Vallet ; au Département des Études Économiques d'Ensemble, Magali Befly, Mathilde Gaiini, Sophie Gaignon, Delphine Roy ; à la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee, Pascale Breuil, Philippe Lombardo, Corinne Prost, Magda Tomasini ; à la Depp, Thibaut de Saint Pol ; à l'Ined, Carole Bonnet et Laurent Toulemon.

Au-delà de cette conjoncture spécifique, la question de l'équité intergénérationnelle est récurrente dans le débat public. C'est notamment le cas en matière de retraite où les réformes modifient les équilibres entre générations, par exemple en termes de niveaux de vie [Roger et Walraet, 2008]. Cette question est aussi sous-jacente aux interrogations sur la soutenabilité : les générations présentes assurent-elles aux suivantes un niveau de bien-être au moins équivalent au leur ?

Les comparaisons entre générations peuvent apporter certains éléments à ce débat, sans prétendre – et de loin – l'épuiser. La notion d'équité intergénérationnelle est en effet encore plus difficile à appréhender que la notion d'équité instantanée, notamment parce que de nombreux critères existent pour comparer les générations entre elles. Ainsi, considérer les écarts entre générations sous l'angle monétaire, ou matériel (équipement en biens durables...) peut mener à des constats différents.

On entend en général par génération, ou encore par cohorte<sup>1</sup>, un ensemble d'individus ayant connu une certaine étape de la vie au même moment. La génération renvoie ainsi à l'idée d'avoir vécu, au même moment, les mêmes expériences, individuelles et/ou collectives (crises, guerres...). Cette caractéristique crée, pour les membres d'une génération, un contexte commun pouvant influencer, de multiples façons, sur leur destinée sociale et leurs conditions matérielles d'existence. Dans cette étude, une cohorte désignera plus précisément des individus nés au cours d'un même intervalle de temps de cinq ans. Le terme de « cohorte » sera également employé pour désigner les individus entrés sur le marché du travail une année donnée.

Dans ce dossier, on se propose ainsi de comparer la situation économique des générations successives selon certaines dimensions importantes du bien-être : l'accès à la formation puis à l'emploi, le niveau de vie, l'accession à la propriété. Sans prétendre ainsi comparer le bien-être des générations successives, on fournit quelques éléments importants qu'il faut mobiliser pour pouvoir établir une telle comparaison.

## Des générations de tailles inégales

Les Trente Glorieuses ont constitué une rupture sur le plan économique (*encadré 1*) et démographique. Jusqu'alors, en effet, les générations quinquennales qui se sont succédé au début du XX<sup>e</sup> siècle voyaient leur taille limitée par deux facteurs : la faible fécondité, au cours des deux guerres et entre celles-ci, était amplifiée par une mortalité plus élevée, surtout aux âges jeunes. La mortalité avant l'âge d'un an amputait alors fréquemment jusqu'à un dixième (ou plus) des effectifs d'une cohorte née une année donnée.

Après la guerre, ces générations réduites ont donné naissance à des générations beaucoup plus nombreuses, pendant le *baby-boom*, qui couvre quasiment la même période que les Trente Glorieuses. Leurs effectifs ont été soutenus par la baisse de la mortalité, en premier lieu la mortalité infantile, et par l'immigration. Ce retournement a modifié la structure par âge au profit des plus jeunes : les moins de 30 ans représentaient presque la moitié de la population totale en 1975. Cette tendance s'est par la suite inversée. Les cohortes suivantes sont un peu moins nombreuses en raison notamment de la baisse de la fécondité. Surtout, les générations nombreuses issues du *baby-boom* remplacent progressivement aux âges élevés les générations précédentes moins nombreuses. Par conséquent la structure par âge se déforme de nouveau, cette fois en direction des plus âgés.

La taille des cohortes est fréquemment évoquée dans les analyses des inégalités intergénérationnelles. Il s'agit tout d'abord d'une des formes les plus élémentaires d'inégalités entre les générations

---

1. Les mots « cohorte » et « génération » seront employés indifféremment par la suite. Le terme de « génération » peut se concevoir dans d'autres contextes, notamment dans le cadre des liens familiaux. La génération se définit alors, par rapport à une population de référence, par l'ensemble des enfants que cette population a eus. Dans les études sur l'immigration, l'expression « seconde génération » est par exemple couramment employée pour désigner les enfants d'immigrés.

### La conjoncture influence le devenir de chaque génération

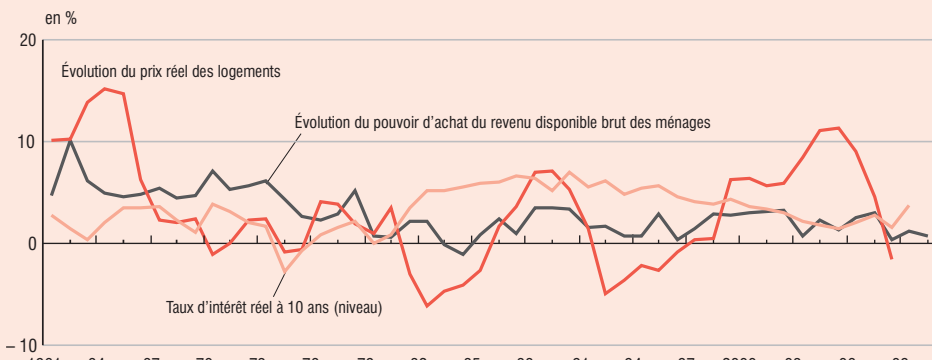
L'effet du contexte macroéconomique sur la situation relative des générations dépend étroitement de leur position dans le cycle de vie. Ainsi, la conjoncture que les générations rencontrent aux âges de jeunes actifs revêt une importance particulière pour elles : elle influe en effet sur l'accès à l'emploi, à un statut social, au logement.

Les générations qui étaient assez jeunes durant les Trente Glorieuses ont bénéficié de conditions d'insertion plus favorables (*figure*) que les générations précédentes. La forte croissance du pouvoir d'achat, ainsi que des taux d'intérêt réels relativement faibles, leur ont permis d'accroître assez rapidement leur niveau de vie et d'acquies plus facilement un logement. Les générations précédentes, pour leur part, avaient commencé leur carrière dans des périodes moins favorables (crise des années 1930, guerre) et, pour les plus âgées, commen-

çaient à peine à bénéficier du système de retraite généralisé en 1945, tandis que le niveau faible des taux d'intérêt réels ne leur a guère permis de faire fructifier un patrimoine déjà érodé par la guerre [Piketty, 2010].

À partir de 1975, la situation s'est progressivement inversée. La croissance a considérablement faibli, puis, au début des années 1980, le taux d'intérêt réel a fortement augmenté, s'est approché du taux de croissance et l'a dépassé jusqu'à la fin des années 1990. Ces évolutions ont été défavorables aux générations atteignant alors les âges de jeunes actifs. Inversement, elles ont relativement épargné celles qui avaient déjà accumulé des revenus en période faste et acquis un patrimoine, que la hausse des taux contribuait dès lors à valoriser. Les périodes de forte hausse des prix des logements ont de la même façon favorisé les individus déjà propriétaires de leur logement et rendu plus difficile l'accès à la propriété des jeunes générations.

### Évolution de quelques grandeurs macroéconomiques depuis les années 1960



Note : l'évolution du revenu disponible brut est diminuée de l'évolution du prix de la dépense de consommation finale des ménages. Les évolutions du prix des logements et du taux d'intérêt nominal sont diminuées du prix de la dépense de consommation finale des ménages hors services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim).

Sources : Insee, sauf taux d'intérêt à long terme : CGEDD (d'après Insee et Ixis-Natixis) ; loyers et prix des logements : CGEDD (d'après Notaires-Insee, Friggit 2007 ; [http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=1](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=1)).

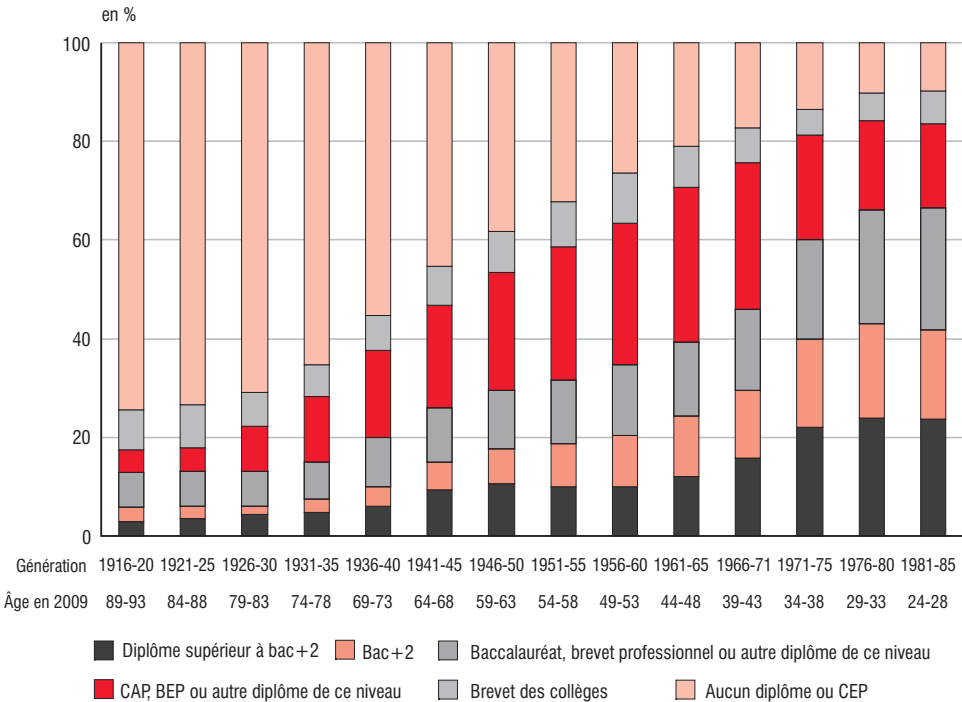
et on peut penser qu'elle a des conséquences, par exemple, en termes de poids et de représentation politique. À l'inverse, une taille de cohorte restreinte pourrait présenter des avantages, en permettant aux jeunes concernés d'avoir accès à des positions économiques et sociales plus hautes [Easterlin, 1980]. Cette explication a par exemple été mise en avant pour interpréter la position relativement favorable de la génération 1941-1945, arrivée peu nombreuse dans un contexte économique porteur. Enfin, la succession de cohortes de tailles différentes a des implications en termes de transferts intergénérationnels. Ainsi, dans le cas de générations à forts effectifs suivies de générations plus restreintes, les transferts de patrimoine opérés par les premières sous forme de donations et d'héritages devraient peser mécaniquement plus lourd dans le revenu des secondes. D'un autre côté, les financements des besoins des anciennes générations devraient également peser plus lourd, soulevant par exemple la question de l'équilibre du régime de retraite par répartition.

## Des générations de plus en plus formées

L'âge de fin d'études et le niveau de diplôme ont progressé de génération en génération depuis le début du  $xx^e$  siècle. Cette élévation générale s'est faite de façon irrégulière. Elle a été particulièrement forte pour les générations nées dans les années 1940 (*figure 1*). Les réformes de l'enseignement secondaire intervenues à partir des années 1930 y ont probablement contribué, tout comme l'élévation du niveau de vie et le développement du système social (instauration des allocations familiales, système de retraite...). Les familles ont ainsi été davantage en mesure de financer des études, comme de se passer de l'aide et/ou des salaires d'appoint des enfants [Albouy et Tavan, 2008].

Cette première « explosion scolaire » a été suivie d'une progression plus modérée pour les générations des années 1950, qui ont surtout investi les niveaux de diplôme inférieurs au baccalauréat. Ces générations ont en particulier été les premières à être concernées par la prolongation de l'âge minimal obligatoire de fin de scolarité à 16 ans, décidée en 1959 pour les générations nées à partir de 1953. La « deuxième explosion scolaire » est le fait des générations des années 1960 et 1970 et de l'accès plus massif de ces générations aux diplômes de l'enseignement supérieur. L'élévation générale du niveau de diplôme s'est faite de pair avec une réduction des inégalités sociales face au diplôme, hormis pour les grandes écoles [Albouy et Wanecq, 2003].

### 1. Niveaux de diplôme selon la génération



Champ : France métropolitaine.

Note : pour la génération 1951-1955 et les générations antérieures, la structure par diplômes a été recalculée en utilisant des anciennes enquêtes Emploi (1980, 1985, 1990), pour s'assurer que considérer les générations en coupe instantanée (et donc à des âges différents) influençait peu le résultat. En d'autres termes, l'estimation du niveau de diplôme de générations anciennes à une date où une partie de ces générations est décédée ne semble pas donner lieu à un « biais de mortalité ».

Source : Insee, enquête Emploi 2009.

Cette tendance longue à la hausse des niveaux d'études n'a rien d'irréversible. Au-delà de 18 ans, la proportion d'individus scolarisés à un âge donné est stable depuis le milieu des années 1990, voire a légèrement reculé<sup>2</sup>. Le niveau de diplôme de la génération 1981-1985 n'est pas encore fixé mais celle-ci pourrait ne plus connaître d'élévation de niveau d'études. Toutefois, elle conservera, quoi qu'il advienne, un niveau relativement élevé au regard des générations précédentes prises dans leur ensemble (*figure 1*).

Ces diplômes ont pu éventuellement être acquis par le biais d'une reprise d'études, même si ce mode d'acquisition du diplôme reste peu fréquent. Le niveau de diplôme le plus élevé mesuré par l'enquête Emploi est ainsi très proche de celui acquis en formation initiale. La montée de la formation ne peut toutefois pas être appréciée par le seul diplôme. Alors que pour les anciennes générations le temps de la formation était plus nettement séparé de la vie active, les frontières se sont notablement effacées. En se restreignant à la seule formation en entreprise, un salarié du privé âgé de 40 à 44 ans avait en 2003 cinq fois plus de chances d'avoir suivi une formation au cours des cinq dernières années qu'en 1977. Cet essor a concerné tous les niveaux de diplôme. L'évolution de la législation y a contribué, par exemple en obligeant les entreprises à consacrer une part minimale de leur masse salariale à la formation continue, dès 1971, et en relevant à plusieurs reprises cette part minimale. Les besoins nés du changement technologique ont également participé à ce mouvement, notamment à partir des années 1990 [Goux et Zamora, 2001].

Les comparaisons entre générations sont rendues délicates par le fait que la formation, initiale ou continue, a changé de nature en se développant, par exemple avec la création de nouveaux diplômes et filières. L'essor de la formation en entreprise s'est de son côté opéré à travers des formations de plus en plus courtes et surtout ciblées sur l'adaptation au poste de travail [Dubar, 2004]. Le supplément de formation des nouvelles générations par rapport aux anciennes est donc difficile à évaluer. De surcroît, le fait qu'une formation soit accessible à un plus grand nombre d'individus a pu induire une plus grande difficulté à la valoriser. Pour les diplômes obtenus en formation initiale, notamment, l'accès plus fréquent a été contrebalancé par un déclassement professionnel : de plus en plus de jeunes diplômés occupent un emploi en dessous de leur niveau de compétences en début de carrière.

Toutefois, un niveau de diplôme plus élevé et des connaissances plus récentes que la génération précédente peuvent globalement compenser une moindre valorisation du diplôme. Les générations nées à la fin des années 1960 et au début des années 1970, qui ont connu une expansion rapide du système éducatif, ont pu bénéficier d'un tel effet [Chauvel, 2010]. *A contrario*, les cohortes pour lesquelles la hausse des diplômes a été plus lente (années 1950) ont pu pâtir du fait qu'elles avaient moins d'avantages à faire valoir sur les précédentes.

En outre, la possibilité d'obtenir un diplôme de niveau supérieur à ses parents ne garantit pas l'accès à une position sociale supérieure : les individus nés dans les années 1960, malgré leur accès plus fréquent aux diplômes du supérieur, occupent plus souvent une position inférieure à celle occupée par leur père [Peugny, 2008].

Le niveau de formation intervient également dans d'autres types d'inégalités. L'accès aux nouvelles technologies de l'information a par exemple d'abord profité aux jeunes et aux personnes très diplômées [Bigot, 2006]. Dans le domaine de la santé (*encadré 2*), la montée en charge des formations de type « hygiène et sécurité » dans les entreprises a par exemple pu aider à prévenir les accidents de travail.

---

2. À titre d'exemple, 60 % des jeunes de 18 ans étaient scolarisés en 1985. Cette proportion est montée à 85 % en 1995 et est redescendue à 80 % en 2007, notamment du fait de la baisse des redoublements [Degorre, Martinelli, Prost, 2009].

## Les inégalités intergénérationnelles face à la santé et à la mortalité

Il existe de nombreux autres aspects des inégalités intergénérationnelles. À titre d'exemple, on peut s'intéresser aux inégalités liées à la santé.

Les inégalités intergénérationnelles en matière de santé sont complexes à étudier comme en témoigne le peu de littérature sur ce sujet. La préoccupation actuelle quant aux inégalités sur la santé concerne essentiellement les inégalités sociales (cf. le rapport du Haut Conseil de santé publique, « Les inégalités sociales de santé : sortir de la fatalité » paru en décembre 2009, et l'ouvrage de l'Inpes *Réduire les inégalités sociales de santé*, paru en octobre 2010).

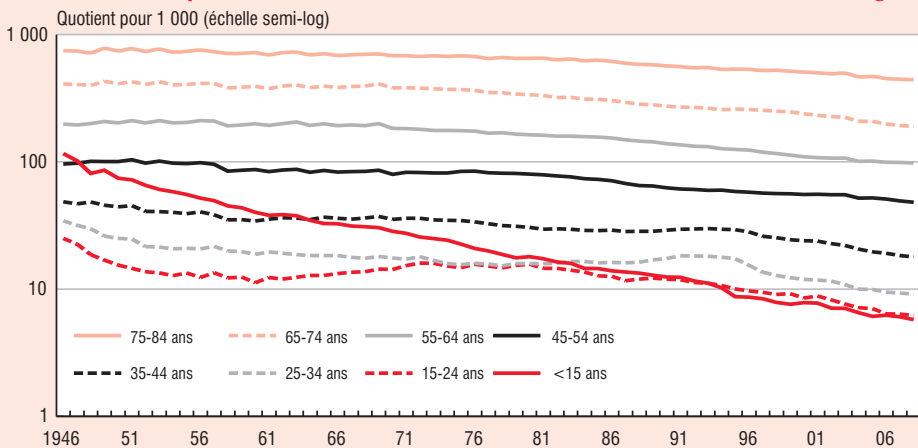
Les déterminants de l'état de santé sont multiples. Ils dépendent des facteurs socioéconomiques, des comportements des individus et du système de santé. Le niveau d'études est un des facteurs les plus souvent cités dans la littérature. Il joue directement par son influence sur le mode de vie des individus, par les connaissances acquises mais également indirectement *via* le choix d'une profession. Les inégalités de santé trouvent également leur racine dans l'enfance des individus et même dans l'histoire de leurs parents (conditions de vie, génétique...) [HCSP, 2009].

S'il est difficile de comparer directement l'état de santé d'une génération à une autre, le taux de couverture médicale informe sur la capacité d'accès aux soins. Les plus âgés sont ainsi

beaucoup plus couverts par une assurance complémentaire qu'auparavant [de Saint Pol et Marical, 2007]. Le renversement des taux de souscription à une assurance complémentaire est spectaculaire et pourrait refléter l'amélioration de leur situation relative en termes de revenus et de pauvreté. Il faut toutefois être attentif au fait que la situation « être sans complémentaire santé » n'est pas tout à fait comparable dans le temps, par exemple en raison des remboursements.

Une autre approche indirecte de la santé des générations peut se faire à travers la mortalité (mortalité globale et différenciée par causes selon les âges). Les nouvelles générations tendent alors à apparaître de plus en plus favorisées par rapport aux anciennes, notamment aux âges jeunes où la mortalité des enfants a fortement diminué (figure 1). Toutefois, au moins deux encoches à ce progrès général ont été constatées au cours des dernières décennies, plus particulièrement pour les jeunes hommes. Tout d'abord, leur mortalité de 15 à 24 ans a stagné, ou légèrement augmenté, entre la fin des années 1950 et le début des années 1980 en raison de la montée des accidents de la route [Meslé, 2006]. Ensuite, la mortalité des 25-34 ans a augmenté à la fin des années 1980, en raison de la montée du sida. Accidents de la route et sida ont donc constitué des facteurs d'inégalités en matière de mortalité, les générations nées dans les années

### 1. Évolution des quotients de mortalité masculine entre 1946 et 2008 à différents âges



Champ : France métropolitaine.

Note : les données 2007 et 2008 sont provisoires, et arrêtées au 31 mars 2010.

Lecture : pour un homme né en 1946, la probabilité de décéder avant 15 ans était de 116 pour 1 000. Pour un homme ayant déjà atteint l'âge de 15 ans, la probabilité de décéder avant 25 ans était de 25 pour 1 000.

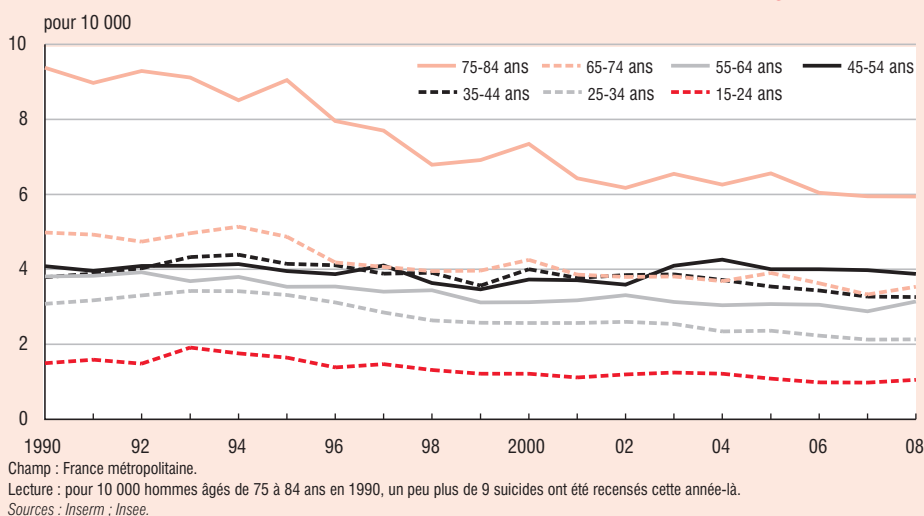
Source : Insee, état civil.

1950 et 1960 leur payant un lourd tribut. L'approche par la mortalité ne répond que partiellement à la question des inégalités de santé. Elle présente un intérêt par elle-même en illustrant que les générations n'ont pas été confrontées aux mêmes risques.

Dans l'examen des causes de mortalité, le suicide occupe une place à part dans les travaux sur les inégalités intergénérationnelles. La proportion de suicides dans une population, notamment parmi les hommes, est en effet souvent interprétée comme une mesure du décalage ressenti entre la position socioéconomique des individus et leurs aspirations. La proportion de suicides

dans une population dépend étroitement de l'âge, les plus âgés se suicidant davantage. À partir de la fin des années 1970 et tout au long des années 1980, la proportion de suicides a fortement augmenté chez les jeunes adultes, tout particulièrement chez les 25-34 ans. Cette évolution a été interprétée à travers une propension plus forte à se suicider pour les générations issues du *baby-boom* [Anguis, Cases et Surault, 2002], notamment celles nées à partir du milieu des années 1950. De façon cohérente avec cette analyse, le taux de suicide stagne, voire remonte légèrement pour les 45-54 ans au cours des années 1990 et 2000 (*figure 2*), alors que la position des plus jeunes tendrait plutôt à s'améliorer.

## 2. Évolution du taux de suicide masculin entre 1990 à 2008 à différents âges



## Une augmentation des difficultés d'emploi aux deux extrémités de la vie active à partir du début des années 1980

La hausse de la durée de formation initiale s'est traduite mécaniquement par des taux d'activité plus faibles pour les 20-24 ans. Les taux d'activité des 55-64 ans ont aussi diminué jusqu'au début des années 2000, en raison notamment de l'abaissement de l'âge de la retraite en 1983 et des mesures de préretraite mises en œuvre dans les années 1980 et 1990. La tendance s'est quelque peu inversée depuis, sous l'effet des politiques d'allongement de l'âge de départ à la retraite et d'encouragement au maintien dans l'emploi des salariés âgés.

### L'activité des femmes est en hausse continue

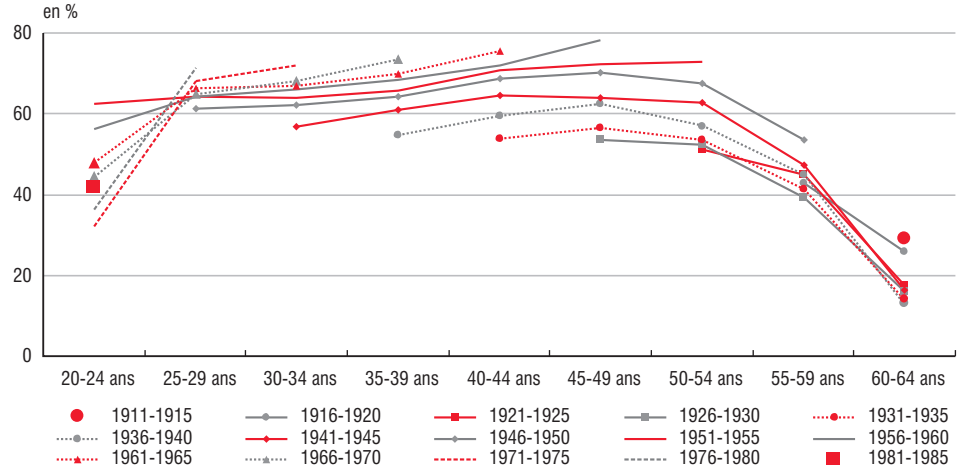
Le profil d'activité des femmes s'est considérablement modifié, contrairement à celui des hommes qui est resté quasi inchangé depuis les années 1970. À cette période, les femmes les plus jeunes étaient les plus nombreuses à travailler. Depuis, les taux d'activité féminine ont progressé de génération en génération depuis celles dans les années 1930



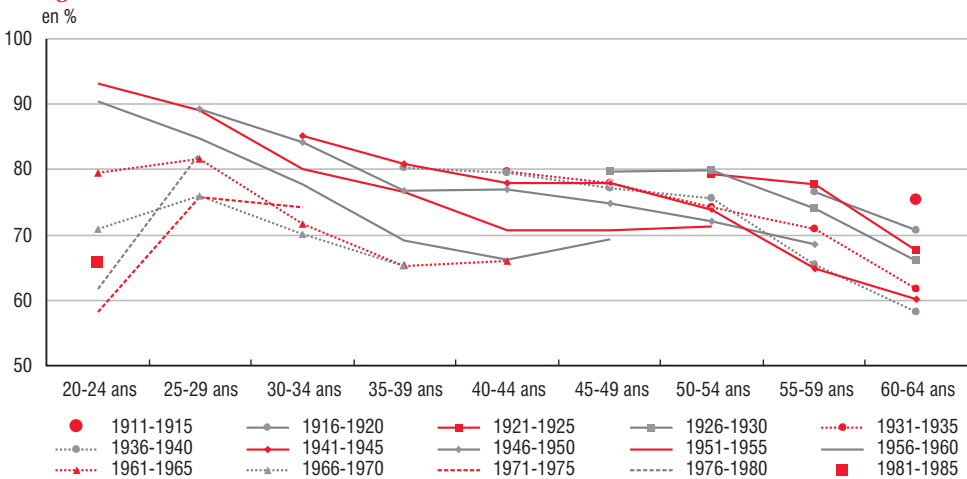
(figure 2) et cette hausse a plus particulièrement concerné les âges intermédiaires : les taux d'activité féminins atteignent aujourd'hui leur maximum entre quarante et cinquante ans. Les femmes sont toujours plus nombreuses à interrompre leur activité après une naissance que les hommes. Toutefois, elles sont également plus nombreuses qu'auparavant à revenir vers l'emploi.

Cependant, la montée du chômage et du temps partiel (figure 3) incitent à nuancer cette présence plus large des femmes sur le marché du travail d'une génération à l'autre. Un exercice à visée prospective montre que, si les tendances actuelles se maintenaient, le taux

## 2. Taux d'activité des femmes à différents âges selon la génération



## 3. Proportion de femmes actives occupées travaillant à temps complet à différents âges selon la génération



d'emploi « en équivalent temps plein » des femmes âgées de 25 à 59 ans se stabiliserait à partir des générations nées dans les années 1950, alors même que leur taux d'activité continuerait à progresser [Afsa-Essafi et Buffeteau, 2006].

L'interprétation du temps partiel en termes d'inégalités est délicate : d'un côté, ce dernier a pu, dans certains cas, favoriser l'activité des femmes en permettant une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Toutefois, environ un tiers des situations de temps partiel ne résulte pas d'un choix. Même si la part de ce temps partiel subi dans l'emploi total tend plutôt à se stabiliser depuis les années 1990, il reste une source persistante d'inégalités entre hommes et femmes. De plus, la prédominance des motifs familiaux dans le choix du temps partiel (la moitié des femmes à temps partiel) peut également être associée à la persistance des inégalités entre hommes et femmes dans la répartition des tâches domestiques.

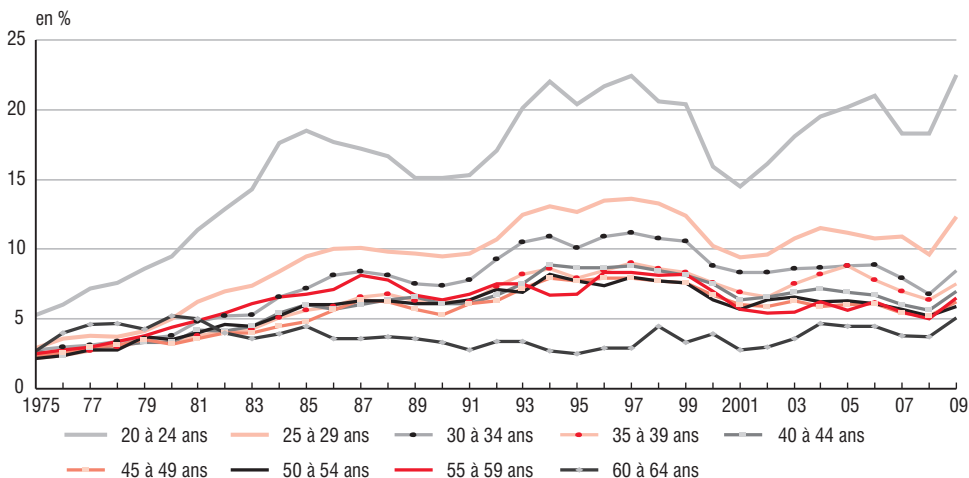
### L'entrée sur le marché du travail dépend de la conjoncture et du diplôme

Dans les années 1980 et 1990, les jeunes ont subi de plein fouet la dégradation du marché du travail, notamment les peu qualifiés. Leur taux de chômage a d'abord fortement augmenté jusqu'au milieu des années 1980 (figure 4). Par la suite, il a fortement fluctué avec la conjoncture, de manière beaucoup plus marquée que pour les autres catégories d'âge. Cette plus forte exposition à la conjoncture peut s'interpréter par le fait que les jeunes sont plus souvent en situation de chercher du travail, qu'il s'agisse des sortants de formation initiale ou de ceux qui, encore peu expérimentés, sont plus exposés à une rupture d'emploi.

Les jeunes entrants sur le marché du travail ont également été particulièrement concernés par la hausse des emplois instables (intérim, contrats à durée déterminée - CDD), très nette dans les années 1980. Mais cette tendance s'est aussi observée, de façon atténuée, pour les salariés plus expérimentés [Fondeur et Minni, 2004] : certains des jeunes entrés sur le marché du travail par le biais de contrats instables enchaînent les contrats de ce type sans accéder au CDI ; certains salariés plus anciens sur le marché du travail peuvent être contraints d'accepter ce type d'emploi, après un épisode de chômage.

Néanmoins, les processus d'insertion diffèrent notablement selon la qualification, notamment entre les individus sortis sans diplôme ou avec un CEP et ceux diplômés d'un

## 4. Évolution entre 1975 et 2009 du taux de chômage à différents âges



niveau au moins équivalent à Bac+2. Pour étudier plus finement si la conjoncture au moment de l'entrée dans la vie active a une influence durable sur le sort des générations, il est préférable de raisonner sur l'ancienneté sur le marché du travail plutôt que sur l'âge des individus, qui reflète à la fois l'ancienneté sur le marché du travail et le niveau de diplôme. On définit ainsi, à partir de l'âge de fin d'études initiales, des « cohortes » de sortants de formation initiale. Ce type de cohorte regroupe des personnes qui ont terminé leurs études à la même époque et qui sont donc susceptibles de chercher un emploi au même moment. En outre, leur carrière se déroulera, par la suite, au sein du même cycle économique.

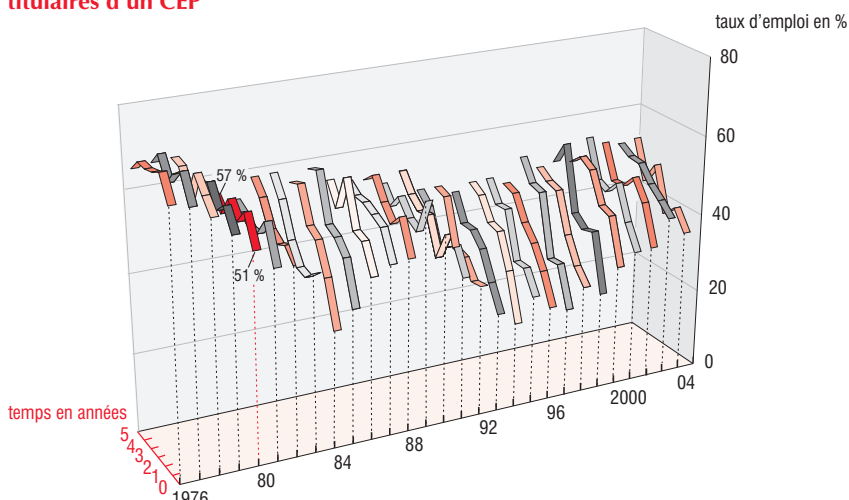
Ainsi, pour les non-diplômés ayant terminé leurs études depuis deux ans ou moins, la part d'inactifs triple entre 1975 et 2009 et la part de chômeurs commence à croître dès la fin des années 1970. Pour les diplômés de niveau Bac+2 et au-delà ayant terminé leurs études depuis 2 ans au plus, la part d'inactifs reste contenue sur la période, mais la part de chômeurs augmente sensiblement à partir de 1993 et jusqu'à la fin de la décennie. Le diplôme facilite l'insertion dans l'emploi : le taux d'emploi des diplômés à la sortie des études est bien supérieur à celui des non-diplômés, dont la forte variabilité reflète un accès à l'emploi plus fortement dépendant de la conjoncture. Les non-diplômés sont toutefois de moins en moins nombreux, ce qui a pu accroître leur désavantage.

Ces conditions d'insertion différenciées suggèrent l'existence d'inégalités entre cohortes. Mais l'insertion étant un phénomène progressif, il semble utile d'examiner dans quelle mesure ces différences initiales peuvent marquer les années suivantes.

### **Les jeunes non-diplômés sont tout particulièrement exposés aux aléas de la conjoncture**

Parallèlement à la dégradation des taux d'emploi initiaux, l'espérance d'être en emploi après cinq ans pour les non-diplômés a baissé au fur et à mesure de l'entrée des cohortes sur le marché du travail à la fin des années 1970, jusqu'à celles arrivées au milieu des années 1990 (figure 5). Les perspectives semblent s'être améliorées pour les cohortes suivantes.

## **5. Évolution du taux d'emploi par cohortes de sortants de formation initiale, sans diplôme ou titulaires d'un CEP**



Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes sorties de formation initiale depuis 6 ans au plus, sans diplôme ou titulaires d'un CEP, à l'exception des apprentis et des militaires du contingent.

Lecture : le taux d'emploi de la cohorte constituée des personnes potentiellement entrées sur le marché du travail en 1980 à l'issue de leur formation initiale, sans diplôme ou titulaire d'un CEP est de 51 % l'année de cette insertion (point initial de la courbe en rouge). Cinq ans après (dernier point de la courbe en rouge), le taux d'emploi de cette cohorte est de 57 %.

Source : Insee, enquêtes Emploi 1975-2009, non corrigées des ruptures de série.

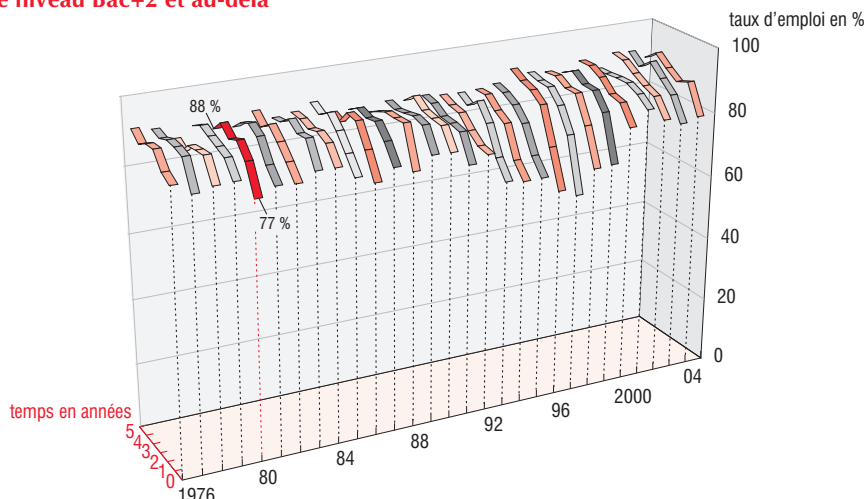
Des conditions conjoncturelles initiales défavorables constituent un handicap qui peut se compenser par la suite. Si la conjoncture s'améliore les années suivantes, les personnes au chômage ou inactives peuvent accéder à l'emploi plus facilement. Ainsi, c'est le cas de la cohorte entrée sur le marché du travail en 1984, dont les difficultés initiales ne semblent pas avoir persisté. Mais lors d'un ralentissement conjoncturel, les non-diplômés occupant un emploi, souvent en contrat temporaire, peuvent connaître à leur tour des épisodes de chômage. Au total, les non-diplômés risquent de rester relativement dépendants de la conjoncture au fil de leur début de carrière, et exposés au chômage.

Au regard de l'accès à un emploi stable (en contrat à durée indéterminée - CDI), les cohortes de non-diplômés connaissent également des trajectoires hétérogènes. La proportion des actifs de chaque cohorte qui occupent un emploi en CDI est, bien que croissante avec l'ancienneté sur le marché du travail pour toutes les cohortes au début de la carrière, soumise à des chocs. L'espérance d'une amélioration des conditions d'emploi en début de carrière est donc réelle, mais l'hétérogénéité entre cohortes révèle encore une fois la marque des conditions économiques rencontrées au fil de la carrière. Cette marque de la conjoncture est toutefois délicate à interpréter. Lors des périodes de reprise, la croissance de l'emploi temporaire peut faire baisser mécaniquement la part de l'emploi stable et inversement en période de contraction économique. En effet, le retour d'inactifs ou de chômeurs en emploi de type CDD ou intérim au sein d'une cohorte fait tout à la fois monter le taux d'emploi et baisser la part de l'emploi stable de façon mécanique.

### Les plus diplômés accèdent toujours rapidement à l'emploi stable

Pour les diplômés, les trajectoires de taux d'emploi à cinq ans sont assez semblables d'une cohorte à l'autre (figure 6). En effet, l'espérance d'être en emploi cinq ans après l'entrée potentielle sur le marché du travail varie assez peu entre les cohortes d'entrants alors même que leurs conditions d'entrée peuvent être différentes. Il semble y avoir « rattrapage » dans l'accès

## 6. Évolution du taux d'emploi par cohortes de sortants de formation initiale, diplômés de niveau Bac+2 et au-delà



Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes sorties de formation initiale depuis 6 ans au plus diplômées de niveau Bac +2 et au-delà, à l'exception des apprentis et des militaires du contingent.

Lecture : le taux d'emploi de la cohorte constituée des personnes potentiellement entrées sur le marché du travail en 1980 à l'issue de leur formation initiale, titulaires d'un diplôme de niveau Bac +2 ou de niveau supérieur est de 77 % l'année de cette insertion (point initial de la courbe en rouge). Cinq ans après (dernier point de la courbe en rouge), le taux d'emploi de cette cohorte est de 88 %.

Source : Insee, enquêtes emploi 1975-2009, non corrigées des ruptures de série.

à l'emploi assez rapide pour les cohortes ayant bénéficié de conditions initiales moins favorables et « convergence » pour toutes vers un niveau d'emploi élevé. Autrement dit, les diplômés semblent être protégés du chômage de façon relativement rapide dans leur trajectoire professionnelle. Ceci peut être dû à un effet d'inertie (limitant les retours vers le chômage) lié à la nature de leur poste ainsi qu'à un effet de déclassement conjoncturel leur permettant de prendre des emplois moins qualifiés pour améliorer leur accès à l'emploi, au détriment des moins diplômés. Par ailleurs, si l'accès à un emploi stable en début de carrière semble être lié à la conjoncture, un accès ultérieur et relativement rapide à un CDI semble très probable pour toutes les cohortes de diplômés. Quelle que soit la cohorte considérée entre 1983 et 2004, plus de 80 % des diplômés avaient décroché un CDI au bout de leur cinquième année sur le marché du travail.

### ***Depuis les années 1990, être plus diplômé garantit de moins en moins l'accès à un statut social élevé***

D'une génération à l'autre, la proportion de cadres dans les emplois a augmenté. Toutefois, cette progression s'est fortement ralentie, voire interrompue, pour les générations nées entre le milieu des années 1940 et la fin des années 1950.

Par la suite, les générations nées dans les années 1960 et, surtout, dans les années 1970, ont connu un regain d'accès aux positions de cadre. Ainsi, 14 % des individus nés entre 1976 et 1980 sont cadres entre 25 et 29 ans, contre 9 % de ceux nés entre 1966 et 1970 dans la même tranche d'âge. Toutefois, cela pourrait aussi être lié à un changement de profil de carrière où l'on deviendrait cadre plus tôt. Dans les entreprises, le recrutement de jeunes diplômés prendrait de fait le pas sur la promotion interne [Baraton, 2006].

De plus, parmi les diplômés du supérieur, la proportion de cadres diminue très sensiblement au fil des générations, plus particulièrement pour celles nées à partir de la fin des années 1960 : la structure des diplômés s'est en effet déplacée plus vite vers le haut que la structure des emplois.

Cette relative dévaluation des diplômes se constate également du point de vue salarial. Le salaire des jeunes non-diplômés progresse d'une cohorte d'entrants sur le marché du travail à l'autre, à ancienneté donnée, reflétant sans doute pour une grande part l'évolution du Smic. Ce n'est pas le cas des diplômés, dont le salaire ne progresse pas au fil des cohortes. Ceci peut être associé au déclassement professionnel des diplômés déjà évoqué. En outre, pour les professions qualifiées, une pression à la baisse des salaires a pu également s'opérer du fait de l'afflux de diplômés. Enfin, les hausses de Smic se répercuteraient peu, sinon pas du tout, sur le haut de l'échelle des salaires [Charnoz, Coudin et Gaini, 2011].

La mobilité professionnelle pourrait toutefois atténuer ce phénomène de déclassement. En particulier, une partie des promotions peut s'interpréter comme un rattrapage des déclassements en cours de carrière. Les promotions professionnelles se font fréquemment à l'occasion de changements d'employeurs, eux-mêmes fortement liés à la conjoncture [Amossé, 2003]. Ainsi, ces périodes favorables ne permettraient pas seulement aux jeunes diplômés de trouver plus facilement un emploi mais également d'évoluer vers un poste plus en accord avec leurs qualifications.

### ***Les seniors éprouvent plus de difficultés à se maintenir dans l'emploi***

Les difficultés sur le marché du travail ont touché les âges aux deux extrémités de la vie active. Les générations ayant dépassé 50 ans après le deuxième choc pétrolier ont dû faire face au mouvement de désindustrialisation. Ces générations avaient à leur actif plus d'expérience, mais étaient également moins diplômées et relativement mises à l'écart de la formation. Ces caractéristiques ont pu constituer un handicap en période de fort changement technologique. Enfin, l'intensification du travail et les contraintes de rythme plus élevées ont pu pénaliser les salariés âgés [Mardon et Volkoff, 2008].

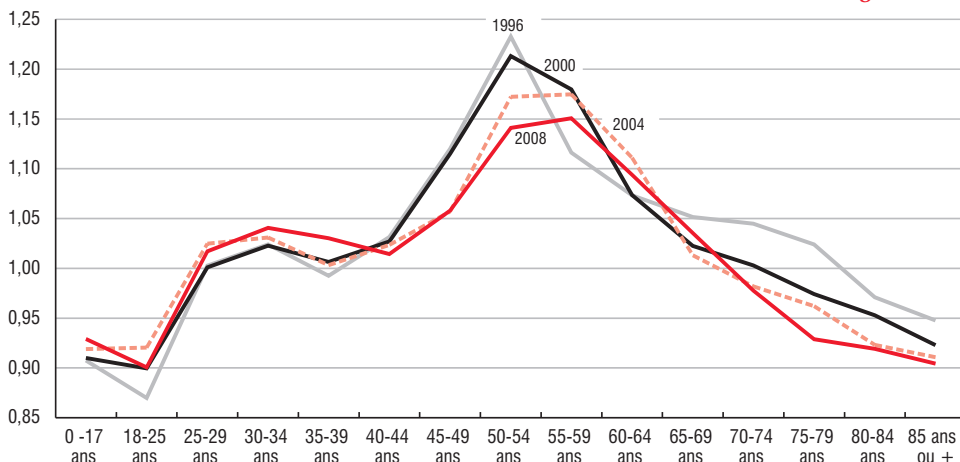
À partir des années 1980, les hommes nés après 1925 et atteignant les âges de 55 à 59 ans ont ainsi rencontré plus de difficultés à se maintenir dans l'emploi. La diminution du taux d'emploi entre 60 et 64 ans au fil des générations reflète encore, pour partie, ce phénomène, parallèlement à la diminution de l'âge légal de départ à la retraite. Bien que le taux de chômage des salariés âgés soit resté relativement modéré, les chômeurs âgés ont été particulièrement atteints par le chômage de longue durée. En 2009, parmi les individus âgés de 50 ans ou plus, la proportion de chômeurs depuis plus d'un an s'élevait ainsi à 52 %, contre 34 % pour les 25-49 ans [Mansuy et Nouël de Buzonnière, 2011]. Ces difficultés à conserver un emploi touchent aussi des générations qui avaient bénéficié de conditions particulièrement favorables à l'entrée sur le marché du travail, comme celles nées dans les années 1940. Elles sont surtout visibles pour les hommes. Dans le cas des femmes, la hausse de la participation au marché du travail peut masquer ces difficultés. En particulier, entre 55 et 59 ans, le taux d'emploi des femmes augmente au fil des générations.

Pour les générations nées dans les années 1930 et 1940, les politiques de départ anticipé à la retraite menées dans les années 1980 et 1990 ont pu constituer une réponse à ces difficultés. Ces politiques étaient déjà en repli lorsque les générations nées dans les années 1950 ont atteint à leur tour la cinquantaine. Ces générations sont les dernières à avoir connu, lors de leur entrée sur le marché du travail, un chômage encore assez faible. De fait, une partie d'entre elles s'est souvent stabilisée dans une entreprise. En 2007, la part des travailleurs ayant passé plus de trois quarts de leur carrière dans la même entreprise était ainsi maximale entre 30 à 34 ans d'ancienneté sur le marché du travail [Amossé, 2010]. Les générations nées à partir des années 1960 connaîtront vraisemblablement une situation encore différente, et peut-être plus difficile. Ces générations ont en effet connu une instabilité professionnelle plus forte à leur entrée sur le marché du travail, qui pourrait se répercuter tout au long de leur carrière.

## Niveau de vie : un progrès générationnel qui est devenu plus mesuré

Le niveau de vie relatif des individus à différents âges permet de situer chaque catégorie d'âge en termes de niveau de vie par rapport à l'ensemble de la population. Cet indicateur est globalement stable au cours des années récentes (*figure 7*). Le niveau de vie, relativement

### 7. Évolution entre 1996 et 2008 du niveau de vie relatif des individus selon leur âge



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Lecture : en 2008, les personnes âgées de 50 à 54 ans disposent d'un niveau de vie médian 1,14 fois supérieur au niveau de vie médian observé la même année. Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996, 2000, 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

plus faible chez les jeunes<sup>3</sup>, croît ensuite rapidement aux âges correspondant à l'entrée dans la vie active, puis se stabilise après la trentaine à l'arrivée des enfants. C'est autour de la cinquantaine que le niveau de vie relatif est le plus élevé, avant de décroître de façon progressive.

Le niveau de vie relatif des jeunes s'est amélioré à partir de la fin des années 1990 jusqu'au milieu des années 2000 et s'est dégradé ensuite. Des facteurs conjoncturels, liés à une embellie du marché du travail, interviennent sans doute. Mais il est difficile de relier directement l'évolution du niveau de vie des jeunes à celle de la conjoncture. En période de chômage, ils peuvent par exemple rester chez leurs parents. Ils bénéficient ainsi d'économies d'échelle, ce qui peut leur procurer un meilleur niveau de vie que s'ils décohabitaient avec un premier salaire de début de carrière.

Quant aux 50-54 ans, alors qu'ils avaient en 1996 le niveau de vie relatif le plus élevé, leur avantage s'est érodé depuis. Inversement, le niveau relatif des 60-64 ans s'est amélioré. L'arrivée à ces âges des générations 1940, qui ont bénéficié de conditions économiques particulièrement favorables et, dans le cas des femmes, de carrières plus complètes, y contribue sans doute.

### **Les progrès de niveau de vie s'atténuent après les générations nées dans les années 1940**

Le progrès dont ont bénéficié ces générations par rapport aux précédentes remonte bien avant la période considérée ici. Ainsi, au cours des Trente Glorieuses (1945-1974), le niveau de vie a progressé continûment de génération en génération. Cette hausse a alors joué le rôle d'un « tapis roulant » poussant chaque cohorte à occuper une position plus favorable que la précédente au même âge. Toutefois, la croissance seule ne permet pas d'interpréter la totalité de ce progrès générationnel. Pour les générations nées au début des années 1940, en effet, l'écart avec les générations précédentes au même âge est supérieur à l'augmentation du niveau de vie moyen entre les périodes considérées [Legris et Lollivier, 1996]. D'autres éléments ont donc avantage ces générations, notamment des conditions favorables d'accès au marché du travail : faible chômage, accès rapide aux positions d'encadrement, etc. De plus, jusqu'aux générations des années 1950, la participation croissante des femmes au marché du travail a mécaniquement joué en faveur de la hausse du niveau de vie<sup>4</sup>.

Au cours des années 1980 et 1990, la croissance était tout juste suffisante pour assurer un maintien des niveaux de vie d'une génération à l'autre [Bonnet, 2010]. À partir de la fin des années 1990 et au début des années 2000, les conditions économiques sont redevenues plus favorables : le taux de chômage a diminué, le pouvoir d'achat s'est remis à croître de façon plus régulière. Cette reprise a permis à chaque génération de disposer d'un niveau de vie supérieur à la précédente au même âge, notamment pour les générations 1964-1968, 1969-1973 et 1974-1978 (*figure 8*). Ce progrès générationnel est toutefois beaucoup plus mesuré que celui connu par les générations nées jusqu'en 1948 [Lombardo *et al.*, 2011]. L'amélioration pour les générations récentes semble donc s'interpréter davantage comme un effet conjoncturel ayant bénéficié à l'ensemble des générations.

La distribution du niveau de vie a connu des évolutions qui méritent d'être explorées au-delà de la médiane, et qu'on peut approcher en particulier par la proportion d'individus classés en situation de pauvreté.

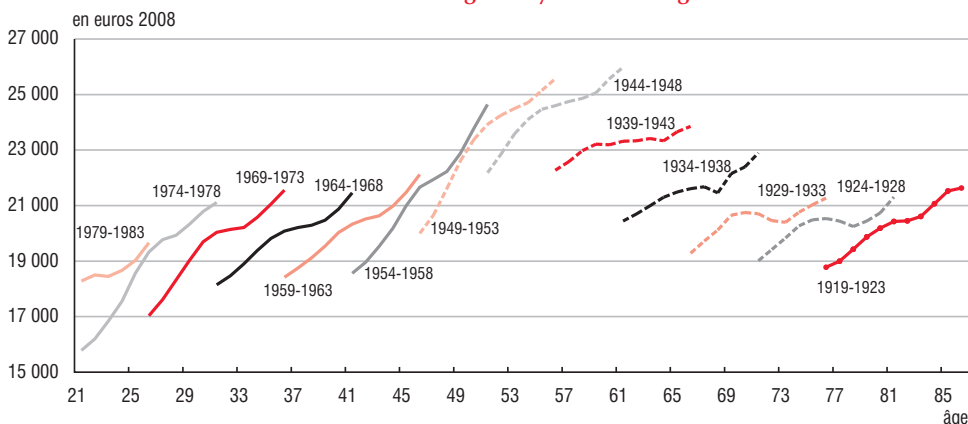
---

3. Plus précisément, la situation des plus jeunes (moins de 17 ans) apparaît plus favorable que celle des 18-25 ans. Le niveau de vie des premiers reflète le plus souvent celui de leurs parents, car le niveau de vie est calculé au niveau des ménages. La catégorie des 18-25 ans est plus hétérogène : elle regroupe par exemple des jeunes actifs ayant quitté le domicile parental et des étudiants habitant toujours chez leurs parents.

4. Son rôle est probablement plus nuancé depuis car, si le taux d'activité des nouvelles générations continue à augmenter, le chômage et le temps partiel progressent également.



## 8. Niveau de vie des individus à différents âges moyens selon la génération



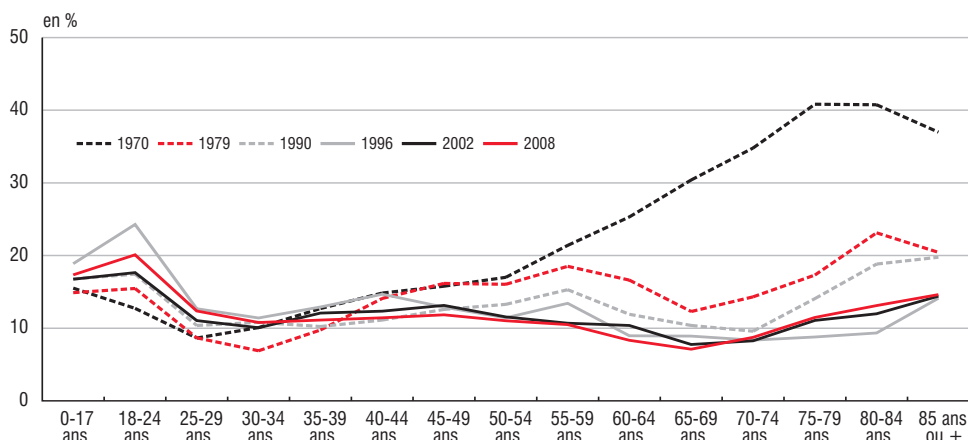
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Lecture : les personnes nées entre 1949 et 1953 disposaient à 51 ans d'un niveau de vie moyen de 24 000 euros.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2008.

### La pauvreté : une courbe par âge inversée

Au cours des dernières décennies, les courbes par âge de la pauvreté se sont renversées. Au début des années 1970, les pauvres se trouvaient pour l'essentiel parmi les personnes âgées (*figure 9*). Depuis, le taux de pauvreté de ces dernières a fortement diminué. Les seniors

## 9. Taux de pauvreté à 60 % des personnes selon l'âge depuis 1970



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
Lecture : en 2008, les personnes âgées de 50 à 54 ans présentent un taux de pauvreté de 11,0 %. Une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, lequel correspond à 60 % du niveau de vie médian selon la définition privilégiée en Europe.

Note : l'ancienne série d'enquêtes Revenus fiscaux s'appuyait exclusivement sur la source fiscale. Les revenus sociaux non imposables (prestations familiales, prestations logement et minima sociaux) étaient alors estimés sur barèmes. Les revenus du patrimoine étaient imparfaitement appréhendés, minimisant ainsi la mesure des inégalités. Dans les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), les montants réellement perçus par les ménages sur l'année de revenu considérée sont collectés auprès de la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la caisse nationale de l'assurance vieillesse (Cnav) et de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). De plus, les revenus générés par différents produits financiers non recensés par la source fiscale sont ajoutés au revenu des ménages et estimés selon des modèles statistiques. La meilleure couverture des revenus du patrimoine dans les enquêtes permet ainsi de mettre en évidence une situation relative plus favorable des plus âgés en termes de niveau de vie.

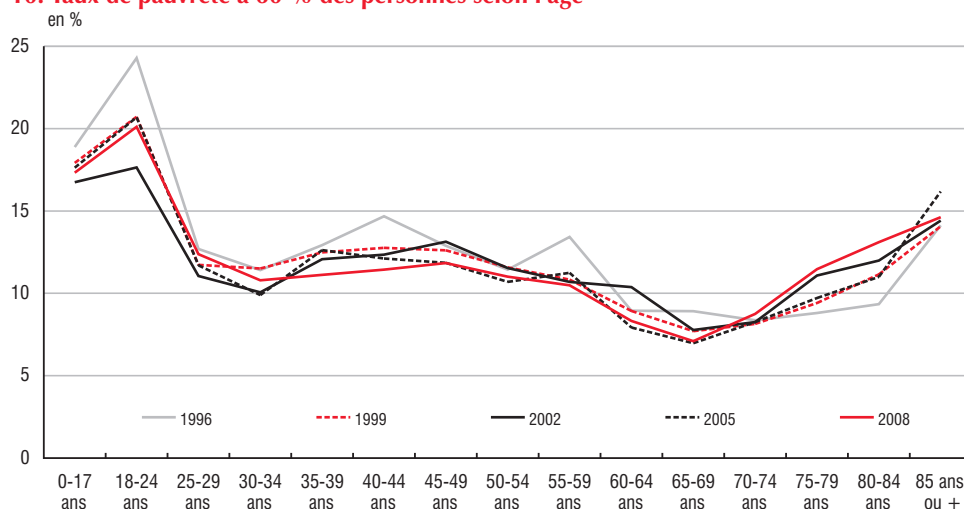
Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 1970, 1979, 1990 - Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 et 2002 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008.



ont bénéficié, notamment, de la généralisation des systèmes de retraite. Désormais, c'est chez les jeunes que la proportion de pauvres est la plus élevée. Ils sont également ceux pour lesquels le taux de pauvreté apparaît le plus sensible à la conjoncture.

Pour la période 1996 à 2008 où les concepts sont parfaitement comparables (figure 10) et les données disponibles en fréquence annuelle (note de la figure 9), le taux de pauvreté des jeunes de 18 à 24 ans diminue depuis 1996 jusqu'en 2002, passant de 24 % à 18 %. Cette période est globalement favorable du point de vue macroéconomique et enregistre une diminution du taux de chômage des jeunes. Ensuite, à partir de la moitié des années 2000, la situation des jeunes en termes de pauvreté se dégrade à nouveau. Ce constat sur la pauvreté des jeunes complète celui qui pouvait être dressé sur leur niveau de vie relatif.

## 10. Taux de pauvreté à 60 % des personnes selon l'âge



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétroprolées 1996, 1999 et 2002 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2008.

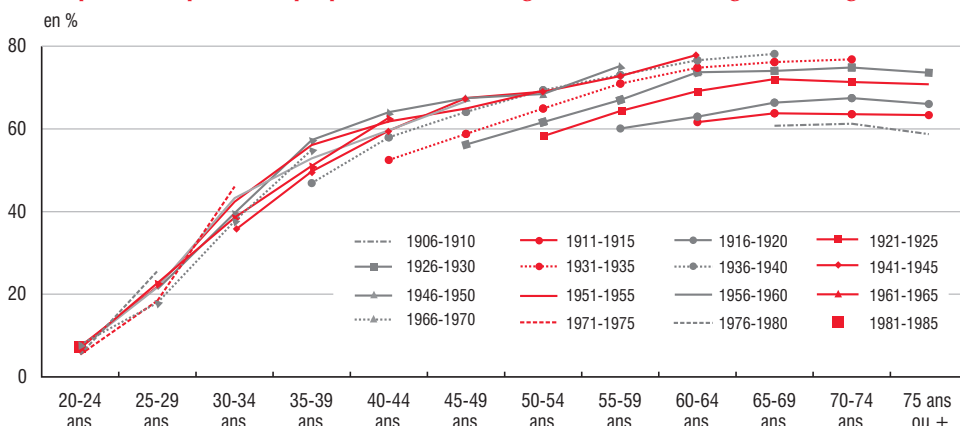
Le poids de la conjoncture dans l'exposition des jeunes à la pauvreté apparaît donc notable, même si d'autres facteurs rentrent en ligne de compte. Le niveau de vie peut certes être lié à la conjoncture, en particulier celle du marché du travail. Mais certaines ressources des ménages les plus pauvres, notamment les prestations sociales (aides au logement...), sont peu sensibles à conjoncture. En période de mauvaise conjoncture, la situation relative des plus pauvres peut donc mécaniquement s'améliorer au regard de celles des autres ménages et le taux de pauvreté diminuer. Enfin, de façon plus spécifique aux jeunes, ce taux est vraisemblablement sensible à leurs comportements de cohabitation. Ce phénomène devrait toutefois lui aussi *a priori* plutôt atténuer l'effet d'une mauvaise conjoncture sur le taux de pauvreté.

En partie pour ces raisons, les écarts entre générations en matière d'exposition à la pauvreté diffèrent des écarts sur leur niveau de vie. Ils sont globalement moins marqués. Ainsi, au-delà de 60 ans, il n'y a plus de progrès générationnel notable en matière de pauvreté, l'essentiel de ce progrès s'étant produit pour les générations les plus anciennes (nées jusqu'aux années 1920).

## Jeunes générations : l'accès à la propriété reprend mais les inégalités entre les catégories sociales se creusent

L'accès à la propriété s'est progressivement diffusé jusqu'aux générations nées à la fin des années 1940. La proportion d'individus propriétaires de leur logement à un âge donné était alors supérieure d'une génération à l'autre (*figure 11*). L'âge auquel la plupart des individus accèdent à la propriété a également diminué pour ces générations : l'âge médian d'accès à la propriété est passé de 56 ans pour les individus nés en 1910 à 34 ans pour ceux nés en 1950 [Méron et Courgeau, 2004]. Outre l'accès au logement, la qualité d'ensemble des logements a aussi progressé avec la généralisation des installations sanitaires et une hausse de la surface par personne malgré la forte croissance démographique.

### 11. Proportion de personnes propriétaires de leur logement à différents âges selon la génération



Champ : France métropolitaine, personne de référence du ménage et son conjoint.

Lecture : les personnes nées entre 1946 et 1950 étaient 57 % à être propriétaires de leur logement entre 35 et 39 ans, 64 % entre 40 et 44 ans.

Sources : Insee, enquêtes Emploi 1975, 1980, 1985, 1990, 1995, 2000, 2005, non corrigées des ruptures de série.

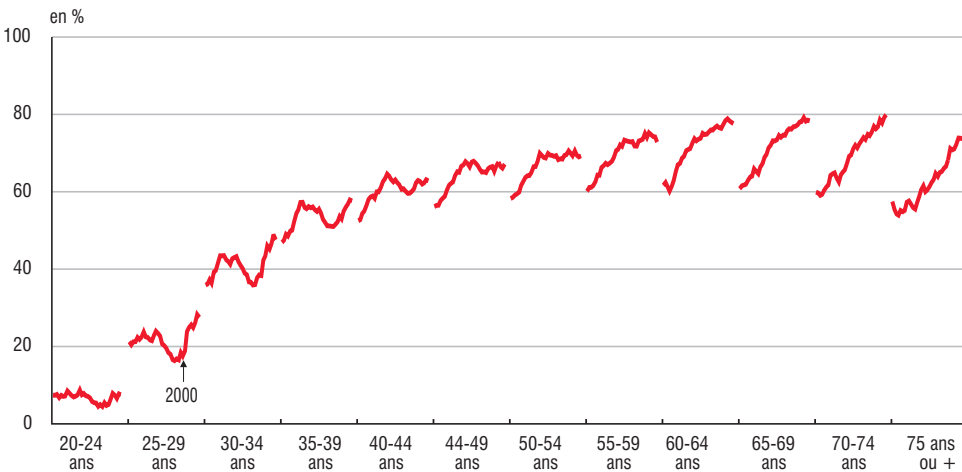
Le contexte macroéconomique a favorisé ces évolutions : pouvoir d'achat en forte progression jusqu'au milieu des années 1970 et taux d'intérêt très faibles au regard de l'inflation ont facilité les remboursements d'emprunts. De plus, les pouvoirs publics ont encouragé l'accès à la propriété, notamment par la réforme de 1977 instituant les prêts d'accession à la propriété (PAP), qui ont permis aux ménages les plus modestes d'emprunter à un taux préférentiel. Les bénéficiaires pouvaient également recevoir des aides personnalisées au logement (APL), créées la même année.

Pour les générations nées dans les années 1950, le mouvement s'est inversé : la proportion de propriétaires entre 35 et 49 ans a reculé, l'âge médian d'accès à la propriété s'est stabilisé puis est reparti à la hausse. Dans la première moitié des années 1980, le contexte macroéconomique s'est en effet dégradé. Le pouvoir d'achat a peu progressé, les taux d'intérêt réels sont fortement remontés avec la baisse de l'inflation. Par la suite, les conditions sont restées défavorables pour l'accès à la propriété : flambée des prix de l'immobilier à la fin des années 1980 et au tout début des années 1990 et taux d'intérêts réels très élevés tout au long des années 1990. Dans le même temps, les aides publiques se sont faites moins généreuses. Les années 1990 ont ainsi été marquées par une interruption de la tendance de très longue période (depuis la guerre) à la montée de la proportion de propriétaires dans la population.

Plus précisément, la proportion de propriétaires a continué d'augmenter au cours des années 1990 chez les plus de 55 ans, tandis qu'elle s'est tassée chez les 45-54 ans et a très fortement reculé chez les plus jeunes (*figure 12*). Souvent primo-accédants, ces derniers ont pu être pénalisés par le niveau élevé du chômage et ceux des taux d'intérêt réels sur cette période. Au cours des années 1990, la proportion de propriétaires chez les jeunes recule davantage parmi les ouvriers et employés que parmi les cadres et professions intermédiaires.

Outre des conditions économiques moins favorables (hormis la baisse des prix immobiliers dans la période), d'autres causes peuvent avoir conduit à repousser l'accès à la propriété pour certaines classes d'âge : une instabilité plus grande de l'emploi et des couples, une installation plus tardive dans la vie (âge au premier enfant...).

## 12. Évolution entre 1975 et 2009 de la proportion de personnes propriétaires de leur logement à différents âges



Champ : France métropolitaine, personne de référence du ménage et son conjoint.

Lecture : la proportion de personnes âgées de 25 à 29 ans propriétaires de leur logement était de 21 % en 1975, 18 % en 2000 et 27 % en 2009.

Source : Insee, enquêtes Emploi 1975-2009.

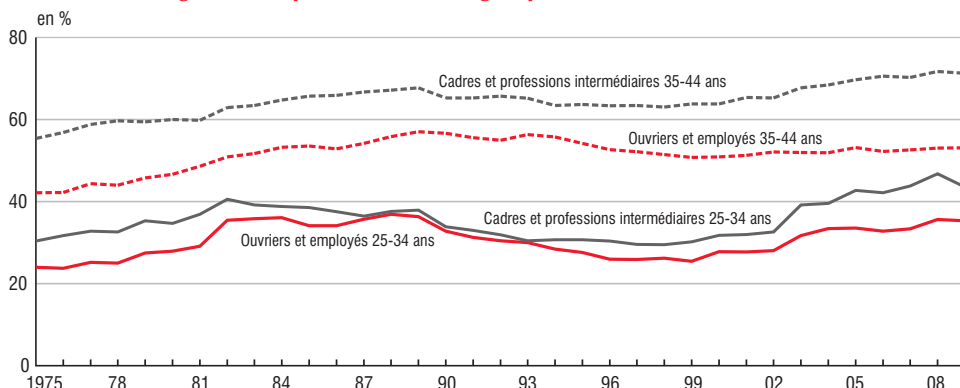
*A contrario*, depuis le début des années 2000, la proportion de propriétaires a considérablement crû chez les plus jeunes (*figure 12*). Une dynamique d'évolution entre générations semble avoir repris puisque la génération 1970-1975 connaît une plus forte proportion de propriétaires entre 30 et 34 ans que les générations précédentes, de même que la génération 1976-1981 aux âges compris entre 25 et 29 ans. Ce sont surtout les jeunes cadres et professions intermédiaires qui en ont profité (*figure 13*).

Si les jeunes ne semblent pas avoir été désavantagés par la hausse des prix de l'immobilier, c'est notamment en raison du faible niveau des taux d'intérêt réels tout au long de la période. Les jeunes sont en effet très dépendants du niveau des taux d'intérêt, en raison d'un apport personnel plus limité mais aussi parce qu'ils peuvent étaler leur prêt sur un horizon plus long. Les prêts contractés par les ménages de moins de 40 ans se sont ainsi rallongés de trois ans entre la fin des années 1990 et la période 2003-2006 [Briant, 2010].

Bien que les inégalités d'accès à la propriété par classe d'âge aient donc dans l'ensemble plutôt diminué, la hausse des prix de l'immobilier a par contre contribué à accroître fortement les inégalités selon les revenus et/ou les catégories sociales. Au final, entre les cadres ou professions intermédiaires et les ouvriers ou employés, les inégalités se sont beaucoup

creusées depuis le début des années 1990, en particulier chez les jeunes (*figure 13*), l'écart de taux de propriété entre ces deux populations a augmenté de 7 points chez les 25-34 ans et 10 points chez les 35-44 ans.

### 13. Évolution entre 1975 et 2009 de la proportion de personnes propriétaires de leur logement selon la catégorie socioprofessionnelle regroupée



Champ : France métropolitaine, personne de référence du ménage et son conjoint.

Note : le passage de la nomenclature des Catégories Socio-Professionnelles (CSP) à celle des Professions et Catégories Socio-Professionnelles (PCS) en 1982 a occasionné des modifications du contour des groupes présentés ici. Afin d'harmoniser davantage les données, les « artistes » (80 en nomenclature CSP) ont été classés avant 1982 avec les cadres, les contremaitres (60) et le clergé (81) avec les professions intermédiaires, les gens de maison, femmes de ménage, autres personnels de service, l'armée et la police (70, 71, 72) avec les employés, enfin les salariés agricoles (10) avec les ouvriers. Les autres groupes restent définis en référence au premier chiffre de la nomenclature (3 : cadres, 4 : professions intermédiaires, 5 : employés, 6 : ouvriers).

Source : Insee, enquêtes emploi 1975-2009.

### Un poids croissant du logement dans le budget des ménages

Le fossé s'est creusé, depuis les années 1980, entre les générations qui avaient de longue date acquis un logement et celles qui étaient (ou arrivaient) en âge d'y accéder. En effet, à partir du début des années 1980, plusieurs éléments défavorables interviennent, notamment la hausse plus modérée du revenu réel et la forte hausse des taux d'intérêt réels [Fauvet, 2009]. La situation relative des jeunes s'est détériorée. Pour un ménage dont la personne de référence est âgée de 25 à 29 ans, le taux d'effort « net »<sup>5</sup> a ainsi augmenté de moitié entre la génération 1950-1954 et la génération 1975-1979, pour laquelle il atteint 15 % du revenu disponible brut. La hausse des inégalités intergénérationnelles est, cette fois, allée de pair avec celle des inégalités sociales. Au début des années 2000, la part des dépenses consacrée au logement s'est fortement accrue en bas de l'échelle de la distribution des revenus.

Les générations ayant bénéficié de conditions relativement plus favorables pourraient, par l'intermédiaire de donations et d'héritages, en faire bénéficier les générations plus jeunes et modifier encore les situations relatives entre générations. Toutefois, cette redistribution des cartes, qui laisse de côté ceux qui ne bénéficient pas d'une transmission de patrimoine, pourrait contribuer au creusement des inégalités intra-générationnelles [Masson, 2010]. ■

5. Le taux d'effort net est défini comme la part des dépenses consacrées au logement dans les revenus, nettes des aides publiques au logement.

---

## Bibliographie

- Afsa-Essafi C., Buffeteau S., « L'activité féminine en France : quelles évolutions récentes, quelles tendances pour l'avenir ? », *Économie, Statistique* n° 398-399, p. 85-97, Insee, 2006.
- Albouy V., Tavan C., « Accès à l'enseignement supérieur en France : une démocratisation réelle mais de faible ampleur », *Économie et Statistique* n° 410, p. 3-22, Insee, 2008.
- Albouy V., Wanecq T., « Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles », *Économie et Statistique* n° 361, p. 27-52, Insee, 2003.
- Amossé T., « Interne ou externe, les deux visages de la mobilité professionnelle », *Insee Première* n° 921, 2003.
- Amossé T., Ben Halima M.-A., « Mobilité et stabilité sur le marché du travail : une dualisation en trompe-l'œil », *Connaissance de l'emploi* n° 75, Centre d'études de l'emploi, 2010.
- Anguis M., Cases C., Surault P., « L'évolution des suicides sur longue période : le rôle des effets d'âge, de date et de génération », *Études et Résultats* n° 185, Insee, 2002.
- Auzet L., Goutard L., Raynaud E., « Les nouvelles mesures des revenus dans les Enquêtes revenus fiscaux et sociaux », *Insee Références Les revenus et le patrimoine des ménages*, édition 2009, p. 77-90.
- Baraton M., « De la difficulté à devenir cadre par promotion », *Insee Première* n° 1062, 2006.
- Bigot R., « Internet, ordinateur : le fossé numérique se réduit mais reste important », *Consommation et modes de vie* n° 191, Crédoc, 2006.
- Bonnet C., « Niveaux de vie : un rattrapage des jeunes générations ? », *Regards croisés sur l'économie* n° 7, p. 50-55, 2010.
- Briant P., « L'accession à la propriété dans les années 2000 », *Insee Première* n° 1291, 2010.
- Charnoz P., Coudin É., Gaini M., « Wage inequalities in France 1976-2004 : a quantile regression analysis », *document de travail* n° G2011/06, Insee, 2011.
- Chauvel L., « Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France du XX<sup>e</sup> siècle aux années 2010 », éd. *Quadrige essais débats* (1<sup>re</sup> édition : 1998).
- De Saint Pol T., Marical F., « La complémentaire santé : une généralisation qui n'efface pas les inégalités », *Insee Première* n° 1253, 2010.
- Degorre A., Martinelli D., Prost C., « Accès à l'emploi et carrière : le rôle de la formation initiale reste déterminant », *Insee Références Formations et emploi*, édition 2009, p. 9-24.
- Dubar C., *La formation professionnelle continue*, éditions *La Découverte*, 2004.
- Easterlin R. A., « Birth and Fortune: The Impact of Numbers on Personal Welfare », First edition, *Basic Books*, New York, 1980.
- Fauvet L., « Le poids du logement dans le budget des ménages : une approche historique et générationnelle », *Dossier du Compte du logement provisoire*, p. 47-72, CGDD/SOeS, 2009.
- Fondeur Y., Minni C., « L'emploi des jeunes au cœur des dynamiques du marché du travail », *Économie et Statistique* n° 378-379, p. 85-104, Insee, 2004.
- Goux D., Zamora P., « La formation continue en entreprise continue de se développer », *Insee Première* n° 751, 2001.
- Legris B., Lollivier S., « Le niveau de vie par génération », *Insee Première* n° 423, 1996.
- Lombardo P., Missègue N., Seguin É., Tomasini M., « Inégalités de niveau de vie et pauvreté de 1996 à 2008 », *Insee Références Les revenus et le patrimoine des ménages*, édition 2011, p. 9-20.
- Mansuy A., Nouël de Buzonnière C., « Une photographie du marché du travail en 2009 - Résultats de l'enquête Emploi », *Insee Première* n° 1331, 2011.
- Mardon C., Volkoff S., « Les salariés âgés face au travail "sous pression" », *Connaissance de l'emploi* n° 52, Centre d'études de l'emploi, 2008.
-

---

Masson A., « Trois paradigmes pour penser les rapports entre générations », *Regards croisés sur l'Économie* n° 7, p. 12-24, 2010.

Méron, M., Courgeau, D., « Home Ownership and Social Inequality in Comparative Perspective in France », dans Kurz, K. & Blossfeld, H-P., ed., *Home ownership and social inequalities in comparative perspective*, Stanford university press, p. 61-78, 2004.

Meslé F., « Progrès récents de l'espérance de vie en France : les hommes comblent une partie de leur retard », *Population* vol. 61, n° 4, p. 437-462, Ined, 2006.

Peugny C., « Éducation et mobilité sociale : la situation paradoxale des générations nées dans les années 1960 », *Économie et Statistique* n° 410, p. 23-45, Insee, 2008.

Piketty T., « On the Long-Run Evolution of Inheritance: France 1820-1950 », *mimeo*, 2010.

Roger M., Walraet E., « Social Security and Well-Being of the Elderly », *document de travail* de la DESE n° 2008/11, Insee, 2008.

« Les inégalités sociales de santé : sortir de la fatalité », *Rapport* du Haut Conseil de la santé Publique, décembre 2009.

« Réduire les inégalités sociales de santé », *Santé en action*, Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, octobre 2010.

---